

# FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC ENERGIE Avec Mention (DPE)

SF-F1010-13ème éd-avr2026

## Objectifs

- Acquérir la connaissance de la réglementation performance énergétique liée au diagnostic DPE (tout bâtiment habitation et autres).
- Connaître les modalités de réalisation d'un diagnostic technique de performance énergétique et rédaction d'un rapport.
- Avoir les connaissances pour obtenir la certification DPE avec mention.

### Les taux de 2025 :

Taux de satisfaction : 88.5% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 96.5% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

### Public Visé

Diagnosticheurs immobiliers, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, personnes en reconversion professionnelle

### Durée

**21.00** Heures

**3** Jours

### Pré Requis

- Savoir lire et écrire en langue française.
- Être certifié DPE sans mention ou présenter une attestation de formation de 56h DPE sans mention.

L'accès à la formation ne nécessite pas d'autres prérequis spécifique, par contre des pré-requis pour votre inscription à la certification vous seront demandés par le centre de certification :

- Soit 3 ans d'expérience professionnelle de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment
- Soit un diplôme de niveau de l'enseignement bac +2 à temps plein ou d'une durée équivalente à temps partiel dans le domaine des techniques du bâtiment, ou, sous réserve de disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, une certification professionnelle de niveau 5 ou supérieur dans le domaine du diagnostic immobilier ou de la performance énergétique du bâtiment

## Parcours pédagogique

### Déroulé de la formation :

Partie théorique : 7 heures

Partie pratique : 14 heures

### Parcours pédagogique :

Conformément à l'arrêté compétences du 20/07/2023 modifié

#### I : Les généralités sur le bâtiment :

- l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les lots à usage autre que d'habitation présents en leur sein.
- Bâtiment d'habitation collectif, l'analyse des caractéristiques du bâtiment et l'échantillonnage des locaux pertinents pour la réalisation d'un diagnostic.
- Bâtiment d'habitation collectif, l'analyse des caractéristiques du bâtiment et l'identification de la possibilité de réaliser des diagnostics des lots présents en son sein à partir des données issues du diagnostic du bâtiment d'habitation collectif.

#### II : La thermique du bâtiment :

- Bâtiment d'habitation collectif, les principes de calcul d'une méthode de calcul réglementaire, les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles ainsi que leurs sources, notamment la présence de scénarii conventionnels, l'échantillonnage des lots visités ainsi que la possibilité de réalisation d'un diagnostic des lots présents au sein d'un bâtiment d'habitation collectif à partir des données issues du diagnostic de ce dernier.

#### III : Les systèmes :

- Les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages et ceux utilisés pour contrôler ou réguler le climat intérieur dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments.
- Les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique.
- Les centrales de traitement d'air: mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.

#### **IV : Les textes réglementaires :**

- Les textes législatifs et réglementaires sur le sujet, ainsi que les ressources documentaires mises à disposition par les services du ministre chargé de la construction, notamment les modalités de réalisation des diagnostics des bâtiments d'habitation collectif et des diagnostics des lots présents dans un bâtiment d'habitation collectif à partir des données du diagnostic de ce dernier.
- Les textes législatifs et réglementaires faisant référence au diagnostic de performance énergétique, notamment les obligations de réalisation de diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation collectif, les obligations d'affichage des diagnostics dans certains bâtiments.
- Les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.

#### **V : L'enveloppe du bâtiment :**

- Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales, notamment pour des matériaux locaux ou présentant un faible impact environnemental et leur évolution historique.
- Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites.
- Les ponts thermiques associés aux différentes parois selon leur inertie thermique (caractérisation, mesure).
- Les masques solaires associés aux parois vitrées (caractérisation, mesure).
- Les procédés permettant de déterminer les caractéristiques de l'enveloppe d'un bâtiment, notamment la composition d'une paroi, y compris la présence et la caractérisation de l'isolation, la surface d'un mur, d'un plancher, d'un plafond, les caractéristiques d'une menuiserie, y compris sa surface et la présence d'un pont thermique.
- Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment, y compris les différences entre bâtiment individuel et bâtiment collectif, et leurs impacts potentiels, notamment sur les besoins en énergie du bâtiment, ses émissions de gaz à effet de serre et sur les changements hygrothermiques des ambiances du bâtiment.

#### **Partie Pratique :**

Sur les 14h de pratique prévue :

- 7 heures de terrain sont réalisées dans des bâtiments ou parties de bâtiments réels ou aménagés, et permettent la manipulation des outils professionnels et la collecte de données en situation réelle, par l'intermédiaire notamment de prises de mesures.
- 7 heures de mise en situation permettant la réalisation complète d'un DPE, sur la base d'informations fournies par le biais de descriptifs pour les cas suivants :
  - un bâtiment collectif d'habitation.
  - un logement à partir des données du bâtiment collectif d'habitation.
  - un bâtiment à usage principal autre que d'habitation.

## Méthodes et moyens pédagogiques

#### **MOYENS :**

Ressources pédagogiques téléchargeables, diaporama interactif, étude de cas, mise en pratique, capitalisation connaissances professionnelles, visualisations illustrées de cas pratiques pour faciliter l'acquisition des compétences, matériel de diffusion simultanée en direct via un système de visioconférence haute qualité

#### **MÉTHODES :**

Active, participative et démonstrative

#### **MODALITÉS :**

- Présentiel dans nos centres d'Ile de France (78 - Les Alluets le Roi) ou PACA (84 - Avignon)
- Point en amont de la formation avec restitution du besoin
- Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation de l'évolution pédagogique
- Evaluation à chaud de satisfaction en fin de formation.

## Informations modalités et délais d'inscription

#### **DATE :**

Nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

#### **LIEUX :**

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78) ou Avignon (84)

#### **MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :**

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr) ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS-LE-ROI

## Objectifs pédagogiques

Acquérir la méthodologie et les modalités de réalisation des missions de Diagnostic de Performance Energétique avec mention, dans les immeubles bâtis, prévus par la réglementation française.

Le contenu de la formation est basé sur les exigences de compétences des opérateurs de diagnostic, selon le domaine de diagnostic, telles que définies dans les programmes d'examen de l'annexe 3 de l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

## Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe technique SONELO et/ou partenaires référencés

## Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation des acquis par un QCM.

Note minimale : 10/20 pour validation de la formation

## Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

## € Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **750.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation

Tél. : 01.39.75.36.96

Mail : [contact@sonelo.fr](mailto:contact@sonelo.fr)